

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 18h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 35

Votants : 46

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme BAYE représentée par M. GIRY  
**DORMELLES :** M. LARGILLIERE représenté par M. SEPTIERS  
**MONTIGNY SUR LOING :** Mme JACQUENET représentée par Mme MONCHECOURT  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN représentée par M. ATLAN, M. BODIER représenté par M. POUILLER, M. FONTUGNE représenté par M. JOCHMANS, Mme EPIKMEN représentée par Mme THALAMY, Mme SAVAL-BONET représentée par Mme SOUCHARD, Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN  
**SAINT MAMMES :** Mme PIAT représentée par M. SURIER  
**THOMERY :** Mme DUPONT représentée par M. MICHEL

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS  
**MONTIGNY SUR LOING :** M. CORBEL  
**THOMERY :** Mme PATTYN  
**VILLEMARECHAL :** M. GOISET

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :** M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services, Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des finances ; Mme Lucie VILMOT, Directrice des Affaires juridiques, de l'Administration générale et de la Commande publique ; Mme Fannielle MALLET, assistante du Président.

## ORDRE DU JOUR

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **TOURISME**

*Délibération n° 2022.365 : Modification prix des visites guidées Rosa Bonheur – Office de tourisme Moret Seine & Loing*

#### **CULTURE**

*Délibération n° 2022.366 : Subvention à l'association les Concerts de Poche*

#### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Délibération n° 2022.367 : Cession auprès de la SAS Immobail du lot 8B - 1 rue des remises-Ecuelles-77250 Moret-loing-et-Orvanne*

*Délibération n° 2022.368 : Aire des gens du voyage de Champagne sur Seine-Tarifcation et modification du règlement intérieur et du contrat d'occupation*

#### **PROJET DE TERRITOIRE**

*Délibération n° 2022.368 : Composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)*

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES/ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE**

*Délibération n° 2022.370 : Révision des statuts du SMETOM*

*Note retirée de l'ordre du jour : Modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

*Délibération n° 2022.371 : Modification de la délibération n° 2022.336 portant création de postes suite avancements de grade 2023*

*Délibération n° 2022.372 : Compensation des heures supplémentaires par un repos compensateur*

*Délibération n° 2022.373 : Création d'un poste de rédacteur rattaché au service Développement Local*

*Délibération n° 2022.374 : Suppression de postes suite avancements de grade 2022*

*Délibération n° 2022.375 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels*

#### **FINANCES**

*Délibérations n° 2022.376 à 380 : Décisions modificatives Budgets 2022 Moret Seine et Loing*

*Délibérations n° 2022.381 à 385 : Poursuite de l'investissement - année 2023 reste à réaliser 2022 Budget Moret Seine et Loing*

*Délibération n° 2022.386 : Créances éteintes – Budget principal Moret Seine et Loing*

*Délibération n° 2022.387 : Créances éteintes – Budget annexe Hôtels Entreprises MSL*

*Délibération n° 2022.388 : Admission en non valeurs – Budget principal Moret Seine et Loing*

*Délibération n° 2022.389 : Admission en non valeurs – Budget annexe office de tourisme MSL*

*Délibération n° 2022.390 : Admission en non valeurs – Budget annexe Hôtels Entreprises MSL*

*Délibération n° 2022.391 : Régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs*

*Délibération n° 2022.392 : Travaux en régie – Année 2022*

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Villemer de son accueil.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations sont relatées dans le compte rendu du bureau communautaire du 6 décembre.

### **TRAVAUX**

#### *Pataugeoire grand Jardin :*

- Démarrage des travaux 09/01/2022
- Durée des travaux : 3mois

#### *Chauffage Prugnat :*

- Marché notifié
- Démarrage des travaux 23/01/2022

### **PROJET DE TERRITOIRE**

Le 3eme séminaire des élus pour le projet de territoire initialement prévu le 14 décembre à Thomery est reporté au 16 janvier 2023. Le report est dû à la demie finale du mondial. Il y avait un risque d'absence important. Il permettra une présentation des orientations et un travail sur des fiches actions.

Ensuite, courant mars, une synthèse du projet de territoire sera réalisée avant de décliner les actions.

### **EVENEMENTS A VENIR**

Le 17 décembre à Vernou, Raconte moi mon village.

Le 17 décembre, Villemerveilleux, fête de Noël à l'EDH.

Le 21 décembre, Noël solidaire au C'entre Seine et Loing.

Le 19 janvier 2023 : rencontre DGS/secrétaires de mairie.

Monsieur FONTUGNE a transmis une remarque sur la délibération n°2022-325 adoptée lors du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022. La transformation de poste implique de supprimer un poste or cette suppression n'avait pas été présentée au comité technique. Une nouvelle délibération sera prise au prochain Conseil afin de régulariser ce vice de forme.

**Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.**

## DELIBERATIONS

### TOURISME

*Délibération n° 2022.365 : Modification prix des visites guidées Rosa Bonheur – Office de tourisme Moret Seine & Loing*

Le Château de Rosa Bonheur a revalorisé ses tarifs en proposant de nouveaux circuits de visite en lien avec le bicentenaire de Rosa Bonheur. Ces nouveaux tarifs vont perdurer au-delà du bicentenaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la mise en vente des prestations comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Type de visite de groupe Français-anglais	Prix d'achat TTC par personne	Prix de vente TTC par personne
Visite du château (groupe de moins de 30 personnes)	15.30 €	17,00 €
Visite du château (groupe de plus de 30 personnes)	13.50 €	15,00 €
Visite du château et goûter au salon de thé du château (groupe de moins de 30 personnes)	28.80 €	32,00 €
Visite du château et goûter au salon de thé du château (groupe de plus de 30 personnes)	27,00 €	30,00 €
Visite du château et déjeuner au restaurant du château (groupe de moins de 30 personnes)	42.30 €	47,00 €
Visite du château et déjeuner au restaurant du château (groupe de plus de 30 personnes)	40.50 €	45,00 €

Pour les visites en allemand, le prix demandé sera majoré de 50€.

### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

## **CULTURE**

### *Délibération n° 2022.366 : Subvention à l'association les Concerts de Poche*

Depuis 2005, *Les Concerts de Poche* mènent une mission sociale, artistique et territoriale. L'association est conçue comme un outil culturel de lien social.

L'association a pour objet de partager la musique classique, jazz et lyrique dans sa plus belle qualité au cœur des territoires éloignés (campagnes, quartiers), pour créer des liens nouveaux et durables entre les habitants, contribuer à l'épanouissement individuel et collectif (renforcer la confiance en soi et en l'autre ...) et construire ainsi une société équilibrée et motivante.

Considérant la compétence culture et dans l'attente du projet de territoire de la Communauté de communes et au regard de l'intérêt de l'association dans les domaines de l'action culturelle, il est proposé de lui octroyer une subvention de 10 000 € pour l'organisation du 8<sup>ème</sup> projet artistique, social et culturel des Concerts de Poche qui aura lieu en mai 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Les Concerts de Poche.

#### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

## **DEVELOPPEMENT LOCAL**

### *Délibération n° 2022.367 : Cession auprès de la SAS ImmoBail du lot 8B - 1 rue des remises-Ecuelles-77250 Moret-loing-et-Orvanne*

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing est propriétaire du lot 8, situé sur le lotissement « des Remises » sur les parcelles 166ZB529 et 166ZB532, d'une surface de 8 387 m<sup>2</sup>, sise 1 rue des Remises (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE).

La Communauté de Communes a pour projet la division du lot 8 en deux, les lots 8.A et 8.B, pour la cession à la SAS IMMOBAIL, du lot 8.B. Le projet de plan de division est ci-annexé.

La SAS IMMOBAIL souhaite ainsi acquérir le lot 8.B de 5 000 m<sup>2</sup> pour la construction d'un hôtel d'artisans et PME au prix de 115 000 € HT, pour une valeur de 23 € HT/ m<sup>2</sup>. La présente délibération étant prise sur la base du projet de division, 2 ou 3 % de marge d'erreur sont à prévoir sur la surface et sur le prix dans l'attente du bornage définitif.

Le prix de vente de 115 000 € HT, pour une valeur de 23 € HT/m<sup>2</sup>, est fixé conformément à l'évaluation des Domaines en date du 28/11/2022 et à la délibération du 25 juin 2018 n°2018.107, fixant le prix à 23 € HT/ m<sup>2</sup> suite à la dépose des lignes moyennes tension.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°2021.304 en date du 8 novembre 2021 portant cession auprès de la SAS IMMOBAIL, de parcelles sises 1 rue des Remises à Moret-Loing-et-Orvanne.

- La cession au profit de la SAS IMMOBAIL du lot 8.B, d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> située sur le lotissement « Les Remises », constitué de la parcelle 166 ZB529, sise 1 rue des Remises (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), au prix de 115 000 € HT (cent quinze mille euros hors taxes), avec 2 ou 3 % de marge d'erreur à prévoir sur la surface et donc sur le prix, en fonction du plan de division définitif à venir.
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- D'inscrire les recettes au budget communautaire.

#### Résultat du scrutin :

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

*Délibération n° 2022.368 : Aire des gens du voyage de Champagne sur Seine-Tarification et modification du règlement intérieur et du contrat d'occupation*

Les montants liés aux fluides ont été actualisés sur la base de la tarification en vigueur en 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'application de la tarification

	Tarifs appliqués depuis le 1er juillet 2017	Tarifs proposés à compter du 1er janvier 2023
Caution (à verser à l'arrivée)	150 €	150 €
Droit de place forfaitaire	5 €/ place	4 €/ place
Avance (redevance de 7 jours)	35 €	28 €
Electricité (tarif bleu)	Entre 0,17 et 0,20 € TTC/kwh	0,18 € TTC/kwh
Eau	4,88 € TTC /m <sup>3</sup>	4,54 € TTC/m <sup>3</sup>

- D'approuver les modifications du règlement intérieur de l'aire de stationnement des gens du voyage et du contrat d'occupation en conséquence

#### Résultat du scrutin :

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

## **PROJET DE TERRITOIRE**

*Délibération n° 2022.369 : Composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)*

### Composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Lors du dernier Conseil Communautaire l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été actée. Il convient à présent de délibérer sur la composition de cette dernière.

La CIL est co-présidée par le Préfet du Département de Seine et Marne ou son représentant et le Président de la Communauté de Communes ou son représentant.

Elle est composée de 3 collèges réunissant les membres ayant voix délibérative.

Les membres de la CIL seront nommés par arrêté conjoint du Président de la Communauté de Communes et du Préfet de Seine et Marne.

Elle se réunira en séance plénière au minimum une fois par an pour rendre compte des projets en cours. Son fonctionnement sera détaillé dans le règlement intérieur qui sera adopté lors de la première séance de celle-ci. De même, sa composition sera précisée à l'occasion de son installation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De déléguer au Président ou à son représentant l'organisation de la constitution de la CIL et de ses trois collèges ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre ;
- De fixer la composition suivante de la CIL de Moret Seine et Loing :
  - o Le collège de l'État et des collectivités territoriales :
    - Le Préfet de département,
    - Le Président de Moret Seine et Loing,
    - Les maires des communes membres de la Communauté de Communes ou leur représentant, ainsi qu'un suppléant,
    - Le Président du Conseil Départemental.
  - o Le collège des professionnels du secteur locatif social :
    - Des représentants de bailleurs sociaux,
    - Des représentants de réservataires de logements sociaux.
  - o Le collège des usagers ou des associations auprès des personnes défavorisées ou locataires :
    - Des représentants locaux des associations de locataires,
    - Des représentants des maîtres d'ouvrage d'insertion.
    - Des représentants des associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées.
    - Des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement,
    - Des représentants des associations d'usagers.
- La CIL se réunira en séance plénière au minimum une fois par an pour rendre compte des projets en cours. Son fonctionnement sera détaillé dans le règlement intérieur qui sera adopté lors de la première séance de celle-ci. De même, sa composition sera précisée à l'occasion de son installation.

### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLLOT,

M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES/ADMINISTRATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE**

### *Délibération n° 2022.370 : Révision des statuts du SMETOM*

Le SMETOM de la Vallée du Loing nous a fait part, en date du 21 octobre 2022, de la modification de ses statuts. A réception, Moret Seine et Loing a 3 mois pour délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la modification des statuts du SMETOM de la Vallée du Loing.

#### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

### *Modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM*

Le Président retire ce point de l'ordre du jour.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### *Délibération n° 2022.371 : Modification de la délibération n° 2022.336 portant création de postes suite avancements de grade 2023*

Par délibération n°2022.326 en date du 20 octobre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé les créations de postes suite aux avancements de grade pour 2023.

La tableau transmis était erroné. 1 poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe aurait dû être créée à la place d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe. Il convient de rectifier cette erreur matérielle en modifiant l'article 1 de la délibération concernée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'article 1 de la délibération n°2022.326 en date du 20 octobre 2022 portant création de postes suite aux avancements de grade pour 2023 comme suit :

« Article 1 :

Deux emplois permanents sont créés et rattachés au service Animation du Territoire pour un référent France Services et un référent Familles.

*L'emploi de référent France Service emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.*

*L'emploi de référent Familles pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe.*

Les emplois sont créés à temps complet.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux *et du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux*, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant. »

- Les autres dispositions de la délibération n° 2022.326 demeurent inchangées.

#### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

*Délibération n° 2022.372 : Compensation des heures supplémentaires par un repos compensateur*

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. Il est possible de mettre en place un panachage et de compenser une partie des heures sous forme de repos et une autre partie sous forme d'indemnisation.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de modifier les conditions de compensation actuellement appliquées au sein de la collectivité lorsque les heures supplémentaires sont récupérées. Les conditions seront les suivantes :

- 1 heure supplémentaire effectuée = 1 heure récupérée,
- 1 heure supplémentaire effectuée de nuit = 2,5 heures récupérées,
- 1 heures supplémentaire effectuée le dimanche et les jours fériés = 2 heures récupérées.

Ce sujet a reçu un avis favorable du Comité Technique du 15/11/2022.

Le règlement intérieur sera mis à jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1 :**

Abroge la délibération n°2021.44 du 15 mars 2021 instaurant des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

#### **Article 2 :**

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public, le cas échéant, relevant des cadres d'emplois suivants :

Filières	Cadres d'emplois	Métiers
Technique	Technicien	Directeur(trice) des systèmes d'information Responsable des services techniques

		Technicien(ne) en charge des espaces extérieurs / VRD
	Agent de maîtrise	Responsable bâtiments et régie technique Chargé(e) maintenance informatique Coordinateur(trice) chargé de l'insertion pro
	Adjoint technique	Chargé(e) du suivi administratif et technique Agent technique polyvalent Agent d'entretien Agent d'accueil et caisse Agent de cuisine
Administrative	Rédacteur	Chargé(e) des politiques contractuelles Responsable de l'administration générale et commande publique Directeur(trice) des ressources humaines Adjoint(e) à la DRH Conseiller(e) en prévention des risques pro Responsable pilotage et développement de la communication Chef de projet développement territorial Responsable développement local Chargé(e) de mission développement durable/ PCAET Chargé(e) de mission itinérances et référent GEMAPI
	Adjoint administratif	Assistant(e) de direction Assistante administrative Gestionnaire finances Assistant(e) ressources humaines Assistant(e) administratif(ve) Maquettiste Chargé secteur web et multimédia Chargé(e) de mission logement et cadre de vie Instructeur(trice) droit des sols Agent de promotion touristique Chargé(e) de mission tourisme Capitaine de port Chargé(e) accueil et suivi comptable des centres sociaux Agent accueil Chargé(e) de la régie Conseiller numérique
Animation	Animateur	Coordinateur(trice) du projet de territoire / CISPD Directeur(trice) des centres sociaux Responsable secteur jeunesse Responsable adjointe crèche collective
	Adjoint Animation	Référent(e) famille Agent de développement social et animation Animateur et référent jeunesse
Sportive	ETAPS	Responsable piscines Maîtres-nageurs Responsable secteur sports Educateurs sportifs Coordinateur (trice) du développement sportif
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Directeur(trice) tourisme
Médico-Sociale	Cadre de santé	Directeur (trice) petite enfance
	Puéricultrice	Responsable accueil familiale

	Educateur de jeunes enfants	Responsable accueil collectif Animateur(trice) RAM
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture
	Agent social	Auxiliaire petite enfance

**Article 3 :**

De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées,

- soit par l'attribution d'un repos compensateur : 1 heure supplémentaire effectuée = 1 heure récupérée
- soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

**Article 4 :**

De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

- 1 heure supplémentaire effectuée de nuit = 2,5 heures récupérées
- 1 heures supplémentaire effectuée le dimanche et les jours fériés = 2 heures récupérées

**Article 5 :**

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

*Délibération n° 2022.373 :* *Création d'un poste de rédacteur rattaché au service Développement Local*

La CCMSL a élaboré en 2022 son schéma cyclable communautaire. Ce document stratégique a pour objectif de déterminer les enjeux et moyens à déployer pour mettre en place une politique cyclable ambitieuse, facteur d'attractivité pour le territoire.

Les conclusions de cette étude insistent sur la nécessité de recruter un agent entièrement dédié au suivi de la politique cyclable et aux questions de mobilités durables. L'agent qui aura pour mission principale le pilotage de la politique cyclable communautaire sera également un appui en ingénierie pour les communes désireuses de développer leurs projets à l'échelle communale.

Pour précision, le programme AVELO 2 porté par l'ADEME permet la prise en charge du poste à hauteur de 30 000 € par an pendant 3 ans. L'appel à projet, clôturé pour 2022, doit être reconduit pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste de rédacteur à temps complet rattaché au service développement local, au 01/01/2023, pour assurer notamment le suivi de la politique cyclable communautaire, appuyer les communes dans leurs politiques cyclables communales, gérer et promouvoir une offre de mobilité diversifiée (transport en commun, transport à la demande, solutions de covoiturage ...).

- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

*Délibération n° 2022.374 : Suppression de postes suite avancements de grade 2022*

Dans le cadre des avancements de grade 2022 dont les postes ont été créés lors du conseil communautaire de décembre 2021, les agents promouvables ayant reçu un avis favorable de l'autorité territoriale ont été nommés dans le grade supérieur.

Il convient dès lors de supprimer les postes d'origine des agents concernés par un avancement de grade.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Ce sujet a reçu un avis favorable du Comité Technique le 15/11/2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

*Délibération n° 2022.375 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels*

L'évaluation des risques professionnels est une obligation pour la santé et la sécurité des travailleurs depuis 1991. Le résultat de cette évaluation doit, depuis 2001, être retranscrit dans un « Document Unique » et mise à jour annuellement.

Cette évaluation des risques doit être mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation du travail, tant au niveau des facteurs humains, que techniques ou organisationnels. Elle se réalise par Unité de Travail (UT). Une unité de travail regroupe un ensemble d'agents ou de postes de travail dont les activités les exposent à des risques professionnels similaires.

Cette évaluation doit répondre à une démarche structurée qui suit les étapes suivantes :

- Identifier les risques : repérer les dangers, les analyser et se prononcer sur l'exposition à ces dangers,
- Classer et hiérarchiser les risques : en fonction de leur gravité et de leur fréquence,
- Proposer des actions de prévention les plus efficaces possibles, en adéquation avec les principes généraux de prévention.

Les actions de prévention proposées permettent ensuite de définir le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et son programme annuel de prévention annexés à la délibération.
- De s'engager à mettre en œuvre le programme annuel de prévention issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

Ce sujet a reçu un avis favorable du Comité Technique du 15/11/2022.

#### **Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

#### **FINANCES**

Délibérations n° 2022.376 à 380: Décisions modificatives Budgets 2022 Moret Seine et Loing

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

#### **Budget Principal Moret Seine et Loing :**

##### **1/ Section d'investissement**

##### **➤ Ajustement des crédits annuels – Variation = 0 €**

Il est effectué des ajustements de crédits en fonction des réalisations des dépenses ou des besoins apparus durant l'exercice, notamment :

- Article 2128 – Pôle Economique des Renardières – Fourniture et pose de roches ;
- Article 2151 – Réseaux COMETE – Mise aux normes des arrêts de bus ;

- Article 2158 – Crèche Collective Les Moussaillons – Matériels électriques dans le cadre des économies d'énergies ;
- Article 2183 – Espace des habitants – Acquisition de tables et chaises (crédits ouverts au 2188 au BP 2022) ;
- Article 2184 – Petite Enfance – Acquisition d'une armoire ;
- Article 2188 – Gare Moret Veneux – Equipement d'un Totem pour l'affichage ;
- Article 020 – Dépenses imprévues utilisées pour le remplacement des coupoles et skydômes du Site Prugnat et de la réparation de la toiture du logement Rue Grande suite aux intempéries de Juin 2022 (assurance constatée en recettes de fonctionnement) ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Autres agencements et aménagements	2128	9 200 €	0 €
	Aménagement des constructions	2135	- 2 000 €	0 €
	Réseaux de voiries	2151	10 000 €	0 €
	Installations de voiries	2152	- 8 400 €	0 €
	Autres installations, matériel et outillage	2158	1 400 €	0 €
	Matériel de bureau et informatique	2183	3 500 €	0 €
	Mobilier	2184	1 420 €	0 €
	Autres immobilisations corporelles	2188	4 880 €	0 €
	Dépenses imprévues	020	- 20 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## 2/ Section de Fonctionnement

### ➤ Ajustement des crédits annuels – Variation = 0 €

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget en fonction des réalisations des opérations ou des besoins apparus durant l'exercice qui n'affectent pas le montant du budget 2022.

Pour les dépenses, principales modifications :

- Article 6042 – Activités des services qui sont refacturées aux familles ;
- Article 60622 – Ajustements suite à l'augmentation des prix des carburants ;
- Article 60623 – Repas pour la Crèche Collective ;
- Articles 6064, 6068 et 6238 – Transferts entre articles ;
- Articles 611 et 6282 – Transferts entre articles ;
- Articles 6132 et 65888 – Transferts entre articles – Locations des gymnases pour les collèges de Champagne sur Seine et Moret sur Loing (ajustement avec le trésor public) ;
- Article 6135 et 6228 – Transfert entre articles – Location de matériels pour les manifestations ;
- Articles 615228 et 61558 – Transfert entre articles – Interventions sur la halte fluviale ;
- Article 61551 – Contrôles techniques et franchises suite à la tempête de Juin 2022 ;
- Article 61558 et 6156 – Transfert entre articles – Marché d'exploitation des installations thermiques – modification de la périodicité de facturation ;
- Article 6162 – Assurance dommage-ouvrage pour la construction d'une patageoire au Centre Aquatique ;

- Article 617 – Etude d’avant-projet pour la passerelle à Champagne et analyse du site des Collinettes ;
- Article 6226 et 6228 – Transfert des crédits pour l’indemnisation du concours d’architecte pour la réhabilitation du site des Collinettes ;
- Article 6237 – Ajustement des coûts d’impression ;
- Article 6251 – Ajustement des frais de déplacement des agents ;
- Chapitre 012 – Inscription de l’assurance décès pour 1 agent ;
- Articles 6518 et 6228 – Basculement du contrat de cession des 3 Mousquetaires suite à un contrôle du trésor public ;
- Article 657364 – Virement complémentaire vers le Budget annexe PER (annulation d’une vente) ;
- Article 6574 – Ajustement de la participation à Seine et Marne Environnement pour la convention de versement des « CEE » au titre du SARE (Service accompagnement de la rénovation énergétique) ;
- Articles 66111 et 66112 – Basculement des crédits suite à la hausse des taux d’intérêts notamment Livret A ;
- Articles 022 – Utilisation des crédits pour ajuster le budget ;

Pour les recettes :

- Article 70872 – Remboursements de frais par le Budget Annexe Office de Tourisme ;
- Article 7478 – Ajustement de subventions en fonction des réalisations ;
- Article 758 – Indemnités d’assurances suite à la tempête de Juin 2022 ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Achats prestations de services	6045	12 440 €	0 €
	Carburant	60622	10 690 €	0 €
	Alimentation	60623	5 220 €	0 €
	Fournitures de petit équipement	60632	30 €	0 €
	Fournitures administratives	6064	4 750 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	- 8 890 €	0 €
	Contrat de prestations de services	611	- 18 760 €	0 €
	Locations immobilières	6132	67 743 €	0 €
	Locations mobilières	6135	30 000 €	0 €
	Entretien, réparations autres bâtiments	615228	- 6 000 €	0 €
	Entretien de matériel roulant	61551	1 900 €	0 €
	Entretien des autres biens mobiliers	61558	- 64 800 €	0 €
	Maintenance	6156	123 700 €	0 €
	Assurance obligatoire dommage ouvrage	6162	8 400 €	0 €
	Etudes et recherches	617	25 000 €	0 €
	Honoraires	6226	30 000 €	0 €
	Rémunérations diverses	6228	- 38 440 €	0 €
	Publications	6237	18 550 €	0 €
	Divers	6238	3 230 €	0 €
	Transports de biens	6241	60 €	0 €
Voyages et déplacements	6251	5 260 €	0 €	

Frais d'affranchissement	6261	2 480 €	0 €
Frais de télécommunication	6262	20 €	0 €
Frais de gardiennage	6282	18 760 €	0 €
Frais de nettoyage des locaux	6283	7 000 €	0 €
Autres services extérieurs	6288	- 3 700 €	0 €
Cotisations pour assurance du personnel	012 – 6455	36 135 €	0 €
Autres restitutions, dégrèvements	7391178	1 800 €	0 €
FPIC	739223	- 1 800 €	0 €
Autres – Redevances, licences	6518	6 140 €	0 €
Créances admises en non-valeur	6541	1 100 €	0 €
Subventions aux Budgets Annexes	657364	6 000 €	0 €
Subventions aux associations	6574	27 800 €	0 €
Autres	65888	- 67 743 €	0 €
Intérêts de la dette	66111	- 14 000 €	0 €
Intérêts – Rattachement des ICNE	66112	14 000 €	0 €
Dépenses imprévues	022	- 244 075 €	0 €
Remboursement sur rémunération du personnel	013 – 6419	0 €	28 220 €
Remboursement de frais des budgets annexes	70872	0 €	1 590 €
Dotations d'intercommunalité	74124	0 €	1 266 €
Dotations compensation	74126	0 €	- 61 €
Participations – Autres organismes	7478	0 €	- 59 345 €
Autres produits divers de gestion courante	7588	0 €	28 330 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL

Il s'agit principalement d'ajustement de crédits liés à la reprise de l'activité touristique après la crise sanitaire.

Les dépenses concernent la rémunération des guides pour les visites guidées et le réapprovisionnement de la boutique couverts par les recettes générées.

Basculement de crédits pour l'admission en créances éteintes (délibération 2022.328 du 20 Octobre 2022) avec la reprise des provisions réalisées en 2021 pour 480 € (délibération 2021.107 du 13 Avril 2021).

Basculement de la subvention aux Paris Plus du compte 6574 vers le compte 6281 pour 4 600 € suite à un contrôle de la Trésorerie.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Achats de prestation de services	6042	11 000 €	0 €
	Fournitures de petits équipements	60632	1 200 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	- 11 000 €	0 €

	Achat de marchandises – Autres	6078	11 000 €	0 €
	Locations mobilières	6135	320 €	0 €
	Entretien sur matériel roulant	61551	380 €	0 €
	Rémunérations diverses	6228	2 500 €	0 €
	Concours divers	6281	4 600 €	0 €
	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	62871	1 590 €	0 €
	Créances admises en non-valeurs	6541	10 €	0 €
	Créances éteintes	6542	480 €	0 €
	Subventions de fonctionnement	6574	- 4 600 €	0 €
	Autres produits	7088	0 €	17 000 €
	Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants	7817	0 €	480 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 480 €</b>	<b>17 480 €</b>

#### Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Dans le cadre de l'extension de la tranche 4 Phase 2 du PER, il s'agit d'ouvrir les crédits nécessaires pour procéder à l'acquisition des terrains en début d'année 2023 conformément aux délibérations votées lors du Conseil Communautaire du 20 Octobre 2022.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Terrains à aménager	6015	60 000 €	0 €
	Variation des stocks des terrains	042 - 60315	0 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Terrains à aménager	040 - 315	60 000 €	0 €
	Emprunts en euros	1641	0 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>

Il convient également d'effectuer des ajustements de crédits (régularisation d'arrondis de TVA) et notamment un virement complémentaire du budget principal vers le budget annexe PER (annulation d'une vente).

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Fournitures de petits équipements	60632	- 100 €	0 €
	Entretien de terrains	615231	6 000 €	0 €
	Charges diverses	65888	100 €	0 €
	Participation GFP de rattachement	74751	0 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>

#### Budget Annexe M4 – Hôtels Entreprises MSL

Il s'agit de virements entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2022 :

- Amortissements – Comptes 28131 et 28135 ;
- Admission en créances éteintes – Comptes 6542 et 6541 ;
- Sortie de l'actif des travaux réalisés sur le bâtiment vendu à la société FLEXFUEL le 16 Juin 2022 – Opérations d'ordre budgétaire : chapitres 040, 042, 021 et 023

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Créances admises en non-valeur	6541	- 12 000 €	0 €
	Créances éteintes	6542	12 000 €	0 €
	Valeurs comptables des immobilisations	042 - 675	19 350 €	0 €
	Virement à la section d'investissement	023	- 19 350 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	Virement de la section d'investissement	021	0 €	- 19 350 €
	Aménagement des installations	040 - 2135	0 €	19 350 €
	Amortissements – Bâtiments publics	28131	0 €	- 740 €
	Amortissements – Aménagements des installations	28135	0 €	740 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### Budget Annexe M14 – Ancien site ABB

Il s'agit d'un virement entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2022 :

- Admissions en non-valeurs – Compte 6541 – Délibération 2022.330 ;
- Admissions en créances éteintes – Compte 6542 – Délibération 2022.329 ;
- Régularisation des arrondis de TVA – Compte 65888 ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Créances admises en non-valeur	6541	26 000 €	0 €
	Créances éteintes	6542	- 26 010 €	0 €
	Charges diverses	65888	10 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le Budget Annexe CISPD reste inchangé.

Un amendement est présenté et adopté en séance. Il concerne la section de fonctionnement. Il s'agit d'un ajustement des crédits annuels – variation = 0 €.

Articles 63512,63513 et 6555 – Transferts entre articles suite aux notifications des taxes foncières, d'habitation et des cartes grises avec malus pour les nouveaux véhicules :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	Taxes foncières	63512	- 5000 €	0 €
	Autres impôts locaux	63513	1000 €	0 €
	Autres droits	6355	4000 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

#### Résultat du scrutin :

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibérations n° 2022.381 à 385 : Poursuite de l'investissement - année 2023 reste à réaliser 2022 Budget Moret Seine et Loing

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

La délibération précise la ventilation par chapitres et articles budgétaires d'imputation et l'affectation des crédits.

### Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

#### 1/ Restes à réaliser 2022 prévisionnels à reporter en 2023 (Ajustement en fonction des mandats émis au 31 Décembre 2022)

Opérations en dépenses :

- Démarrage de l'opération de renouvellement du système de chauffage au Site Prugnat – Article 2135 ;
- Réhabilitation de l'Aire d'accueil des gens du voyage (solde du marché) – Article 2135 ;
- Réhabilitation de la Piscine du Grand Jardin (solde du marché) – Article 2313 ;
- Construction d'une pataugeoire au Centre Aquatique du Grand Jardin – Article 2313 ;
- Reconversion de l'équipement des Collinettes – Article 2313 ;

Opérations en recettes :

- Réhabilitation de la Piscine du Grand Jardin (solde des subventions) – Etat DETR, Région IDF et CNDS ;
- Construction d'une patageoire – Etat DETR ;
- Aménagement de la halte fluviale à Prugnat – Plan de relance DSIL ;

## **2/ Poursuite des opérations d'investissement en 2023**

Affectations = Poursuite des opérations d'investissement engagées en 2022 :

- Réhabilitation de la Piscine du Grand Jardin – Construction d'une patageoire et aménagements complémentaires ;
- Participation à Seine et Marne Numérique – Déploiement de la fibre optique ;
- Remplacement de matériel et provision en cas d'aléas avant le vote du Budget 2023, ... ;

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	Autorisation avant BP 2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>21 000,00 €</b>	<b>5 250,00 €</b>
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	21 000 €	5 250 €
<b>204 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 017 732,00 €</b>	<b>254 400,00 €</b>
204123	Subvention équipement versée – Région	0 €	0 €
2041411	Subvention équipement versée – Communes – Biens	0 €	0 €
2041412	Subvention équipement versée – Communes – Bâtiment	44 000 €	13 400 €
204173	Subvention équipement versée – Autres établissements	973 732 €	241 000 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>1 730 750,77 €</b>	<b>432 680,00 €</b>
2111	Terrains nus	0 €	0 €
2118	Autres terrains	0 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	35 600 €	8 900 €
2131	Bâtiments publics	0 €	0 €
21318	Autres bâtiments publics	0 €	0 €
2135	Aménagement des constructions	1 058 801 €	264 700 €
2138	Autres constructions	30 000 €	7 500 €
2151	Réseaux de voirie	160 000 €	40 000 €
2152	Installation de voirie	49 600 €	12 400 €
21538	Autres réseaux	0 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	15 800 €	0 €
2182	Matériel de transport	12 000 €	0 €
2183	Matériel de bureau et informatique	74 960 €	25 680 €
2184	Mobilier	1 420 €	0 €
2188	Autres immobilisations	292 570 €	73 500 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>774 000,00 €</b>	<b>193 500,00 €</b>
2313	Construction	774 000 €	193 500 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 543 482,77 €</b>	<b>885 830,00 €</b>

### Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MSL

Poursuite des opérations d'investissement en 2023

Affectation = acquisition d'équipement informatique ou autres

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	Autorisation avant BP 2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>18 079 €</b>	<b>4 500 €</b>
2135	<i>Aménagement des constructions</i>	0 €	0 €
2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 000 €	2 500 €
2184	<i>Mobilier</i>	0 €	0 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	16 079 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 079 €</b>	<b>4 500 €</b>

### Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Poursuite des opérations d'investissement en 2023

Affectation = Aménagement dont branchements de réseaux pour les parcelles des tranches 3 Bis et 4 Phase 1.

Les nouvelles opérations d'aménagement seront constatées selon la procédure de lotissement (gestion des stocks de terrains aménagés)

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	Autorisation avant BP 2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2031	<i>Frais d'études</i>	0 €	0 €
2051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>401 736,30 €</b>	<b>100 400,00 €</b>
2111	<i>Terrains nus</i>	30 000 €	30 000 €
2128	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	100 000 €	20 400 €
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	10 736,30 €	0 €
2152	<i>Installation de voirie</i>	161 000 €	20 000 €
21531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	10 000 €	10 000 €
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0 €	0 €
21533	<i>Réseaux câblés</i>	10 000 €	0 €
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	40 000 €	10 000 €
21538	<i>Autres réseaux</i>	40 000 €	10 000 €
2158	<i>Autres installations, matériel et outillage</i>	0 €	0 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>401 736,30 €</b>	<b>100 400,00 €</b>

### Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB

Poursuite des opérations d'investissement en 2023

Affectation = aménagement de la parcelle restant propriété de la CCMSL

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	Autorisation avant BP 2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>6 538,94 €</b>	<b>1 634,00 €</b>
2111	Terrains nus	0 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 538,94 €	1 634,00 €
2135	Aménagement des constructions	0 €	0 €
2152	Installation de voirie	0 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	0 €	0 €
2188	Autres immobilisations	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 538,94 €</b>	<b>1 634,00 €</b>

### Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises MSL

Poursuite des opérations d'investissement en 2023

Affectation = Aménagement éventuel des modules de l'hôtel d'Entreprises

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	Autorisation avant BP 2023
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>34 000,15 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
2111	Terrains nus	0 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0 €	0 €
2135	Aménagement des constructions	34 000,15 €	8 500,00 €
2152	Installation de voirie	0 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	0 €	0 €
2188	Autres immobilisations	0 €	0 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2313	Construction	0 €	0 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 000,15 €</b>	<b>8 500,00 €</b>

**Le budget annexe CISPD n'est pas concerné par cette disposition pour 2023.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN,

M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.386 : Créances éteintes – Budget principal Moret Seine et Loing

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. L'irrécouvrabilité d'une créance peut être temporaire dans le cas d'une créance admise en non-valeur ou définitive lorsqu'elle est éteinte.

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande le 28 Octobre 2022 concernant 2 particuliers (créances de 360,89 € et de 264,18 €) faisant l'objet d'une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.387 : Créances éteintes – Budget annexe Hôtels Entreprises MSL

La Trésorerie de Montereau a transmis, le 27 Octobre 2022, une demande d'admission en créances éteintes pour la société Agence B57 suite à la liquidation judiciaire de celle-ci en date du 19 Mars 2012

La créance s'élève à 11 318,17 € TTC et correspond à des loyers et charges pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2009 au 30 Septembre 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE,

Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.388 : Admission en non valeurs – Budget principal Moret Seine et Loing

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande d'admission en non-valeur le 28 Octobre 2022 d'un montant global de 51 082,61 € qui se répartie entre plusieurs catégories de débiteurs :

- Particuliers pour 15 593,88 € - Principalement des factures de garde petite enfance ;
- Entreprises pour 19 015,11 € ;
- Collectivités territoriales pour 16 473,62 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M.BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.389 : Admission en non valeurs – Budget annexe office de tourisme MSL

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande d'admission en non-valeur le 28 Octobre 2022 pour un débiteur d'un montant de 0,60 € relatif à de la taxe de séjour du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2018.

Le titre 150 de 2018 a été émis pour un montant de 378,60 € conformément à la déclaration transmise par le débiteur mais celui-ci n'a versé que 378,00 €. Ce débiteur n'effectuant plus de déclaration de taxe de séjour depuis 2018, il n'est pas possible de récupérer cette somme qui est inférieure au seuil de poursuite du Trésor Public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M.BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.390 : Admission en non valeurs – Budget annexe Hôtels Entreprises MSL

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande le 27 Octobre 2022 pour 5 entreprises d'un montant total de 36 821,30 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M.BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.391 : Régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs

La Trésorerie de Montereau sollicite la régularisation du compte 1641 qui fait ressortir une fiche pour un emprunt d'un montant de 251 956,69 € antérieur à 2006.

Après recherches dans l'état de la dette de la CCMSL, cet emprunt n'a pas été identifié.

Compte tenu de l'ancienneté des opérations il y a possibilité d'appliquer les dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 Juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs qui prévoient d'enregistrer la régularisation par opération d'ordre non budgétaire générée par le comptable au vu d'une délibération du conseil communautaire qui autorise le comptable à mouvementer le compte 1068 afin de régulariser le compte 1641.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

**Résultat du scrutin :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M.BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

Délibération n° 2022.392 : Travaux en régie – Année 2022

En 2022, les services techniques communautaires ont principalement œuvré pour l'entretien courant des bâtiments.

La seule opération concernée est l'aménagement de la halte fluviale à Prugnat. Cette activité étant assujettie à la TVA réelle, il n'y a pas d'intérêt à procéder au dispositif de travaux en régie.

Pour 2022, la procédure de travaux en régie ne sera pas utilisée.

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 11 Avril 2022 a ouvert des crédits au budget 2022 pour ces opérations à hauteur de 40 000 €.

Le taux horaire pour 2022 est fixé à 37,08 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

#### Résultat du scrutin :

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUJLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU, Mme BAYE, M. LARGILLIERE, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, M. BODIER, M. FONTUGNE, Mme EPIKMEN, Mme SAVAL-BONET, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme PIAT, Mme DUPONT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Président



SEPTIERS

Le secrétaire de séance



S. MONCHECOURT